

## AMOÉBA annonce l'émission de la septième tranche de 40 obligations convertibles en actions dans le cadre de son financement obligataire avec programme d'intéressement conclu avec Nice & Green S.A.

**Chassieu (France), le 14 décembre 2022 – 17h45- AMOÉBA (FR0011051598 - ALMIB)**, producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau et les plaies humaines, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes, encore en phase de développement, annonce l'émission de la septième tranche d'obligations convertibles en actions (les « OCA ») de son financement obligataire avec programme d'intéressement, à savoir 40 OCA numérotées de 361 à 400 intégralement émises au profit de Nice & Green S.A.

Cette émission s'inscrit dans le cadre du contrat d'émission conclu avec Nice & Green S.A. le 16 décembre 2020, en vue de la mise en place d'un financement obligataire avec programme d'intéressement par émission de 480 OCA d'une valeur nominale de 50.000 euros chacune représentant un montant nominal total d'emprunt obligataire de 24.000.000 euros (le « Contrat d'Emission »).<sup>1</sup>

Le Président Directeur Général de la Société, usant de la subdélégation qui lui a été consentie par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 24 juin 2021, a décidé d'émettre le 13 décembre 2022, 40 OCA numérotées de 361 à 400 au profit de Nice & Green S.A correspondant à la septième tranche du financement obligataire.

Comme prévu par le Contrat d'Emission, ces OCA ont été entièrement souscrites à un prix égal à 96% de leur valeur nominale, représentant une septième tranche d'OCA d'un montant net total de 1 920.000 euros.

Pour rappel, la Société tient sur son site internet un tableau de suivi des OCA et du nombre d'actions d'Amoéba en circulation (cf. rubrique Investisseurs/ Informations réglementées/ Autres informations).

A titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission de cette septième tranche d'OCA est présentée dans les tableaux ci-dessous en application des formules de conversion des OCA sur la base de 92 % du plus bas cours moyen pondéré par les volumes de l'action Amoéba à la clôture (tel que publié par Bloomberg) sur les six (6) jours de bourse précédant immédiatement le 13 décembre 2022, à savoir 0,8238 euros.

- Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres par action (calcul effectué sur la base des capitaux propres d'Amoéba au 30 juin 2022 établis conformément au référentiel de normes internationales financières (IFRS) et ajustés des augmentations de capital réalisées jusqu'au 13 décembre 2022, soit 10.572.011 euros et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 13 décembre 2022, soit 46.309.880 actions)

	Quote-part des capitaux propres au 30 juin 2022 (en euros) *	
	Base non diluée	Base diluée**
Avant émission de la tranche 7	10 572 011	10 576 011
Après émission de 2 638 884 actions nouvelles résultant de la conversion de 40 OCA	12 492 011	12 496 011

(\*) *montant des capitaux propres au 30 juin 2022 établis conformément au référentiel de normes internationales financières IFRS et ajustés des augmentations de capital réalisées jusqu'au 13 décembre 2022*

(\*\*) *en supposant l'exercice intégral des bons de souscription d'actions émis et attribués par Amoéba,*

<sup>1</sup> Cf. le communiqué de presse du 21 décembre 2020.

exercibles ou non, donnant droit à la souscription de 200.000 actions nouvelles

- Incidence de l'émission sur la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social d'Amoéba préalablement à l'émission de la septième tranche (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital social d'Amoéba au 13 décembre 2022, soit 46 309 880 actions)

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission de la tranche 7	1%	1,00%
Après émission de 2 638 884 actions nouvelles résultant de la conversion de 40 OCA	0,95%	0,94%

(\* ) en supposant : l'exercice intégral des bons de souscription d'actions émis et attribués par Amoéba, exercibles ou non, donnant droit à la souscription de 200.000 actions nouvelles

#### À propos d'AMOÉBA :

Créée en 2010, Amoéba est une société française basée à Chassieu (Lyon, France) spécialisée dans le traitement du risque microbiologique des ressources naturelles. Au cours des dix dernières années, Amoéba a développé une triple expertise scientifique, industrielle et commerciale autour de l'amibe *Willaertia magna* C2c Maky. Cette solution biologique constitue une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Md€ (1) ainsi que sur le marché américain du traitement de l'eau industrielle en circuits fermés. À terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros (2) aux Etats-Unis. La commercialisation des produits phytosanitaires, biocides et de santé sont soumis à l'obtention des autorisations réglementaires locales. La société est actuellement en phase de tests sur l'application biocontrôle pour la protection des plantes et ne commercialise aucun produit.

Amoéba est cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur [www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com).

1. *marketsandmarkets.com*, "Wound Care Market by Product, Wound Type, End User - Global Forecast to 2021," 2016.
2. *Données Amoéba*

#### Contacts:

##### **Amoéba**

Valérie FILIATRE  
 Directeur Général Adjoint  
 04 26 69 16 00  
[v.filiatre@amoeba-nature.com](mailto:v.filiatre@amoeba-nature.com)

##### **Calyptus**

Relations investisseurs & Presse  
 Nicolas Hélin / Mathieu CALLEUX  
 01 53 65 68 68 / 01 53 65 37 91  
[amoeba@calyptus.net](mailto:amoeba@calyptus.net)

**Avertissement**

*Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 Avril 2022 sous le numéro D22-0280 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA ([www.amoeba-nature.com](http://www.amoeba-nature.com)). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.*